

**Conseil de
Développement**



Grandlieu • Machecoul • Logne

Commission « Enfance »

Les centres d'accueil sur le territoire
(Anciennement C.L.S.H. : centre de loisirs sans hébergement)

Comité syndical
12 juillet 2007

La commission « Enfance » du Conseil de Développement s'est réunie régulièrement durant l'année 2005/2006 sur les thèmes de la « Petite Enfance », spécifiquement sur la question des modes de garde.

Ce travail fait référence à **l'ambition n°3 de la charte de territoire : Adapter et optimiser les services à la personne, tout au long de la vie.**

Cette même commission **a poursuivi son investigation auprès des centres de loisirs sans hébergement (CLSH)**, aujourd'hui centres d'accueil (selon les dernières réglementations). Le public concerné se situe entre 4/6 ans et 11/14 ans. **Deux rencontres ont eu lieu :**

➤ Le 12 décembre 2006 : *Réactualisation de l'état des lieux et identification des questions communes*

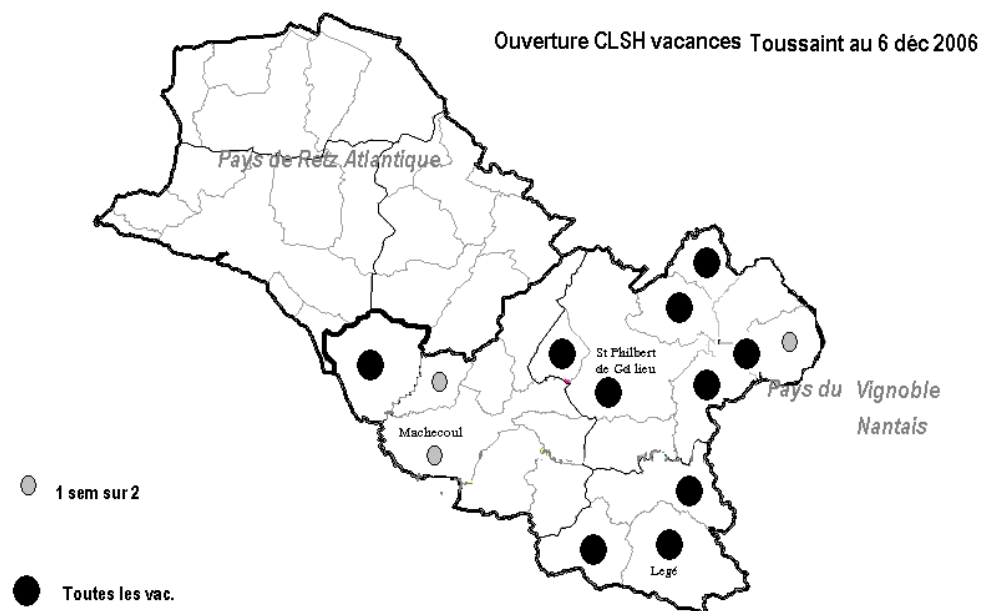
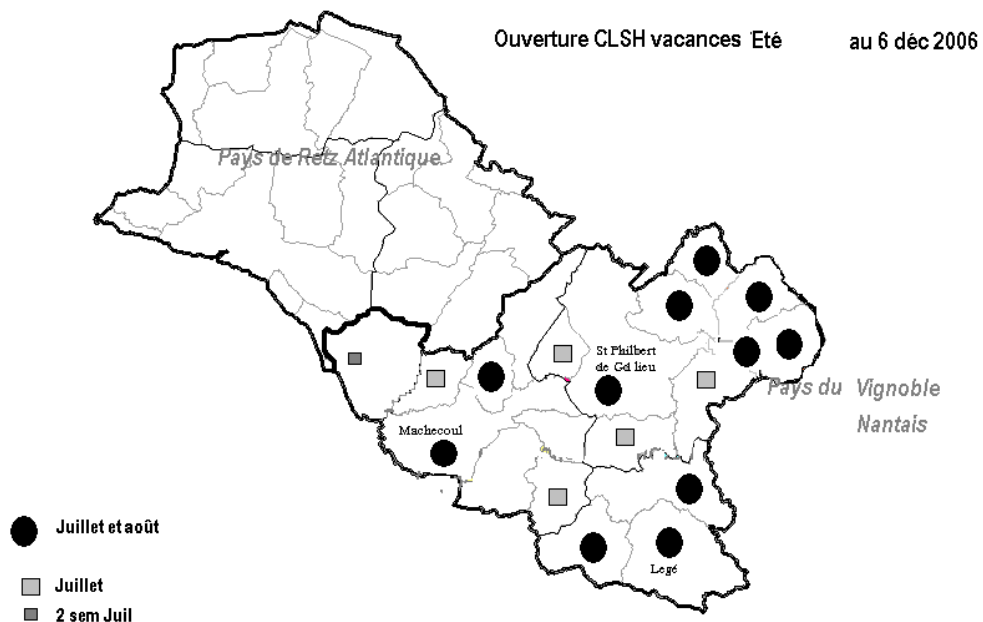
➤ Le 24 mai 07 (8 gestionnaires présents sur 16) : *Les politiques tarifaires*

* * *

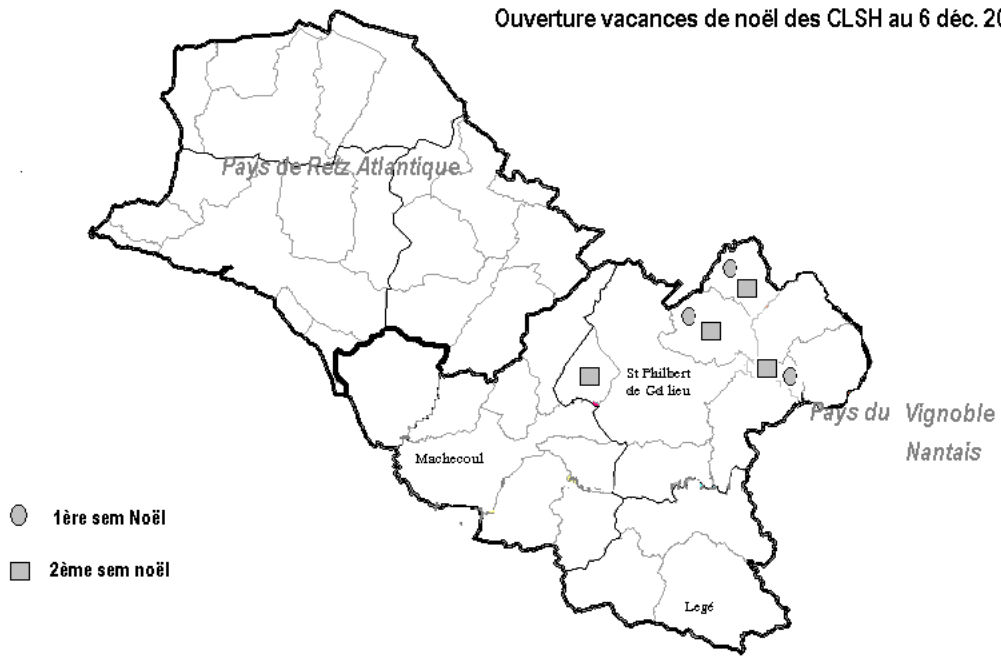
1. L'EXISTANT.....P. 3 A 5
2. LES POLITIQUES TARIFAIRES.....P. 6 A 7
3. LES PERSPECTIVES.....P. 8

1. L'EXISTANT

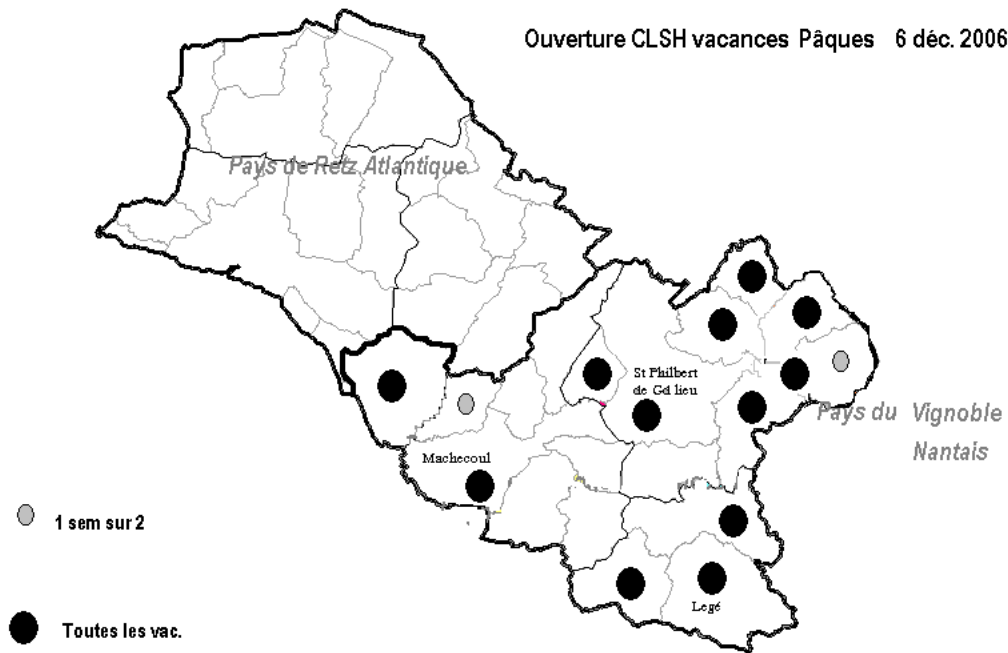
Les ouvertures des centres

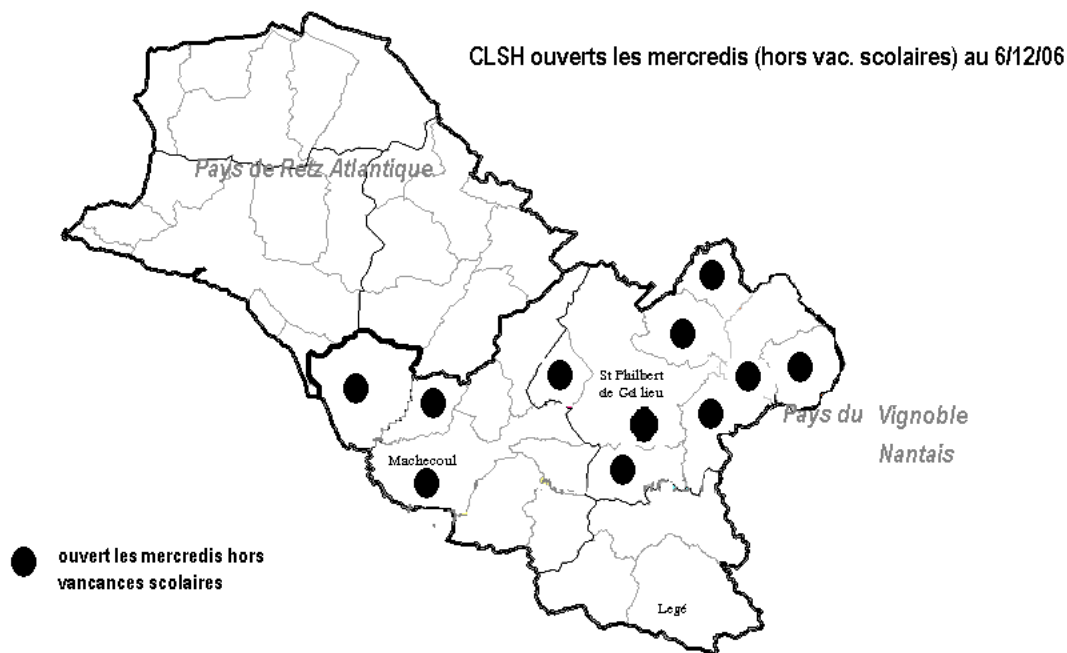


Ouverture vacances de Noël des CLSH au 6 déc. 2006



Ouverture CLSH vacances Pâques 6 déc. 2006





Les constats

- 17 structures en totalité dont 10 associatives (rmq : une association gère deux structures) et 6 municipales
- Un écart sur l'amplitude horaire variant entre 7h à 9h et 17h30 à 19h00
- Les âges de 3 /4 ans à 11 / 14 ans (en fonction de la structure)
- Un service qui recouvre la majorité du pays pendant les petites vacances (excepté Noël) et l'été
- Une faible couverture pendant les vacances de Noël et mercredi notamment pour la communauté de communes de Loire Atlantique Méridionale. Cela s'explique en partie par des demandes encore non significatives pour l'extension du service (rmq : un des centres de loisirs a fermé le mercredi faute de fréquentation)
- Des fréquentations variables les mercredis et les petites vacances

2. LES POLITIQUES TARIFAIRES

Etat des lieux

- Nombre de tranches variant de 4 à 10
- Pour les quotients familiaux (QF) les plus faibles : variation de - de 305€ à - 457€
- Pour les QF les plus forts : variation à + de 762€ à 1221€
- Fourchette variant de 4.17€ à 11.5€ pour les QF les plus faibles
- Fourchette variant de 11.70€ à 18€ pour les QF les plus élevés
- Une politique hors commune variant de 0€ supplémentaire à 5€
- Application du QF dans certaines structures pour les familles non allocataires
- Des modes d'inscriptions plus ou moins souples pour certaines structures (dossier, mode réservation, échéance ...)

Constats

- Des grilles tarifaires **très différentes** d'une commune à une autre
- Pour le plus grand nombre des structures, la **grille tarifaire est l'héritage des années antérieures de fonctionnement**. Il est donc difficile d'expliquer le sens et les objectifs des politiques mises en place.
- Certaines structures **affichent des politiques plus familiales** avec la mise en place de tarif préférentiel, d'autres ont pour objectif de donner **accès au public les plus fragiles** (en terme de revenu)...
- La tendance générale des grilles **tend vers l'augmentation des tarifs hors commune et du nombre de tranches de QF** et cette augmentation se fait dans les 2 extrémités de la fourchette.

pistes de réflexions

➔ Constituer un **outil pour la réalisation ou la réactualisation d'une grille tarifaire** (élaboration d'un questionnaire) : Cette démarche nécessite d'interroger le projet social de la structure

« **Quelles sont nos priorités** ? (Donner accès aux familles nombreuses ? Donner accès aux publics les plus fragiles ? Que veut-on dire par « public fragilisé » ? Donner accès au plus grand nombre ? Donner accès aux familles qui travaillent ? ...)

Quel est le profil sociodémographique de la commune ? (Beaucoup de familles nombreuses ? un nombre de foyers en situation précaire important ? Des familles monoparentales ? ...)

Quel est **notre mode d'inscription** ? (à la journée ? ½ journée ? Forfait obligatoire à la semaine ?)

Quel est le **coût total journée** (en incluant toutes les dépenses : énergétique, entretiens....) ?

Quel sera le **tarif moyen appliqué** aux familles souhaité par les administrateurs?

Elaborer **plusieurs scénarii budgétaires...** »¹

➔ La mise en place d'une **politique donnant accès aux familles les plus en « difficulté »** nécessite l'élaboration d'un projet plus global :

« La seule politique tarifaire ne suffit pas.

Nécessité **d'identifier les différents freins d'accès** ? Les modalités d'inscription pour les familles sont-elles un frein? Pour les personnes illettrées, quel mode d'information ? Quelles organisations proposées pour les familles qui vivent au jour le jour ? Quelle(s) modalité(s) pour accueillir les situations d'urgence ?....

Quels partenariats avec les acteurs sociaux et éducatifs locaux pour envisager une véritable stratégie d'accompagnement ? Avec la CCAS, les assistants sociaux, la CAF (conseillère familiale), les éducateurs, les directeurs d'école... C'est donc un véritable projet à concevoir »²

¹ CR du 24 mai 2007

² CR du 24 mai 2007

3. LES PERSPECTIVES DE LA COMMISSION

➔ Une commission permettant d'échanger sur la **nouvelle réglementation et les financements pour la mise en œuvre des minis camps**

- Encadrement par un directeur BAFD pour les minis camps de plus de 3 nuits
- Les nouveaux contrats saisonniers (maximum 80 jours)
- Les futurs financements C.A.F.L.A. pour le soutien aux minis camps

➔ Une rencontre pour 2008 : **Comment concilier le souci pédagogique, les contraintes budgétaires avec des évolutions sociales de plus en plus perceptibles?**

- Une demande de flexibilité face à un fonctionnement relativement rigide (obligation d'inscrire son enfant à la semaine pour certaines structures). Quel lien avec les activités extrascolaires ?...
- Les centres d'accueil ont été les premières structures collectives (après la 2nde GM) hors scolaires. Quel écart entre les objectifs initiaux et ceux pressentis aujourd'hui ? Quelles conséquences cela induit-il ?...